

## COMPTE RENDU

### Séance de la formation plénière du mercredi 2 avril 2025

#### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-Président
Ilaria CASILLO	Vice-Présidente
Marie-Céline BATTESTI	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Christophe DAGUE	
Laurence FOURNIER	
Jérémy CODET	
Stéphanie GWIZDAK	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Jean-Michel THORNARY	

#### **Pouvoirs**

Daniel BIDEAU  
Cécile GALLIEN  
Kristina PLUCHET  
Ginette VASTEL

#### **Salariées et salariés de la CNDP**

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président  
Dimitra FINIDORI, chargée de mission  
Jérôme GREFFE, directeur  
Florent GUIGNARD, chargé de mission  
Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission  
Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication  
Pauline LOURIER, stagiaire  
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission  
Zoé SIMONIN, chargée de mission

La séance se tient en visio-conférence.

Le président Marc PAPINUTTI ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

Le président salue le travail de Mme Mireille HEERS dont le second mandat vient à échéance à la fin du mois d'avril 2025. L'ensemble des membres présents de la Commission se joint au président pour exprimer leurs remerciements.

Le président quitte la séance à 11h30 et la présidence de la séance est alors assurée par Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente.

## **NOUVELLES SOLLICITATIONS**

---

### **I. Mission de conseil (L.121-1)**

#### **Participation du public dans le cadre de la mise en œuvre des projets de services express régionaux métropolitains (SERM)**

La Société des Grands Projets sollicite la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la participation du public dans le cadre de la mise en œuvre des projets de services express régionaux métropolitains (SERM).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Mathias BOURRISSOUX et Mme Marine FLEURY chargés d'émettre un avis à caractère méthodologique relatif à la participation du public dans le cadre de la mise en œuvre des projets de services express régionaux métropolitains (SERM).

### **II. Désignation de garant ou garante (L. 121-17)**

#### **Projet d'extension du quai des Flamands du port de Cherbourg (50)**

Le syndicat mixte des ports de Normandie sollicite la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne MM. Alban BOURCIER et Dominique PACORY garants de la concertation préalable.

### **III. Demande de désignation de garant ou de garante pour une PPVE (art. 90 Loi du 23 mars 2019)**

#### **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Vannes (56)**

Le préfet du Morbihan sollicite la CNDP pour la désignation d'une garante ou d'un garant en vue de l'organisation d'une participation du public par voie électronique (PPVE) prévue par l'article 90 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Marie GUICHAOUA garante de la PPVE.

### I. CONCERTATIONS PRÉALABLES

#### I. A. Présentation du dossier de concertation, des modalités et du calendrier (L. 121-8)

##### **Projet d'usine de production massive d'hydrogène vert et d'e-méthanol à Florange et Uckange (57) (H2V)**

Présentation par :

##### H2V

Chita Benaddi, cheffe de projet  
Alexis Martinez, directeur général

##### RTE

Franck Munier, manager de projet  
Fabrice Naturel, responsable d'études concertation

##### 2concert (AMO)

Mathieu David, chef de projet  
Pauline David

En présence des garant.e.s :

Nathalie Durand  
Jean-François Trassart

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation, les modalités et le calendrier.

Les échanges portent sur :

- l'évolution que le projet a connu depuis la présentation de la saisine lors de l'audition en séance plénière et l'évolution du processus industriel ;
- la nécessité de prévenir de manière spécifique les organisations syndicales locales et d'étoffer la partie "emploi" pour préciser le type d'emplois qui sera créé;
- l'identification des risques liés à l'évolution de ce projet depuis la présentation faite lors de la saisine et les incidences sur les modes de transport du nouveau produit envisagé (le méthanol qui s'ajoute à l'hydrogène initialement prévu) ;
- les alternatives au projet et notamment la piste de l'hydrogène blanc car c'est une question qui ne manquera pas d'être posée par le public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale constate que le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation préalable, et les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. Celle-ci se déroulera du 28 avril au 20 juin 2025.

## **Projet d'usine de carburant de synthèse pour l'aviation à Chavelot (88) (EpHyne)**

Présentation par :

### Verso Energy

Stéphane Cadoux, directeur de projet

Antoine Ghesquière, ingénieur en charge du projet

Ludovic Lagay, ingénieur développement

### RTE

Alain Pierre responsable d'études concertation environnement

Nicolas Zieger, responsable projets en concertation

### En présence des garants :

Rémy COUCHON

Désiré HEINIMANN

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation, les modalités et le calendrier.

Les échanges portent sur :

- le modèle économique de l'activité projetée de l'entreprise VERSO ENERGY et son mode de financement ;
- la captation et la séquestration du CO2 comme alternative au projet ;
- le dimensionnement du projet et la question de la consommation de l'eau ;
- les modalités de rediffusion en direct des réunions publiques.

S'ensuit un échange entre les membres de la Commission et les garants de la concertation portant sur :

- l'impossibilité d'entrer en contact avec la gare d'Epinal pour y organiser un événement;
- le positionnement de Verso Energy sur d'autres dossiers par rapport à la diffusion en direct des réunions publiques.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale constate que le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation, et les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont complétées par l'organisation d'une exposition permanente dans un lieu fréquenté par le public, ainsi que d'un débat mobile sur une journée à l'occasion de cette exposition. Ainsi complétées, les modalités de la concertation préalable sont validées. Celle-ci se déroulera du 24 avril au 22 juin 2025.

## **Projet d'usine de production de carburant bas carbone pour l'aviation Lannemezan (65) (HyLann)**

Présentation par :

### Qair France

Mattéo Delaban, chef de projet environnement H2

Ambre Jarno, coordinatrice de la Business Unit H2

Christophe Ginestet, directeur de projet HyLann

Laurent Tokarski, directeur gestion de projets H2

### RTE

Nathalie Canevet, chargée d'études concertation environnement

David Servant, pilote de projets DI

### Institutions et projets (AMO)

Chloé Bruel

Kevin Dessagne

En présence de la garante :

Isabelle Barthe

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation, les modalités et le calendrier.

Les échanges portent sur :

- les dates de la concertation qui ne paraissent pas stabilisées du point de vue du porteur de projet;
- la nécessaire information à diffuser concernant les webinaires dédiés à l'E-SAF qui devront être rendus disponibles.

S'ensuit un échange entre les membres de la Commission et la garante de la concertation portant sur :

- des points de vigilance sur les informations mises à la disposition du public, notamment sur le foncier (et sa dépollution) et la ressource en eau ;
- le travail avec RTE sur les hypothèses de tracés.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage sera complété, en amont de l'ouverture de la concertation préalable, par des fiches techniques portant sur la pollution des sols, l'acheminement du CO2 et la disponibilité en eau. Ainsi complété, le dossier permet d'informer le public et d'engager la concertation préalable. Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont complétées par un événement à destination des salarié.e.s de la zone industrielle de Peyrehitte sur la commune de Lannemezan. Les ateliers thématiques qui ont lieu en journée doivent être enregistrés et rediffusés et l'atelier portant sur la consommation d'eau et la disponibilité de la ressource en eau doit être organisé en format mixte présentiel - distanciel. Ainsi complétées et précisées, les modalités de la concertation préalable sont validées. Celle-ci se déroulera du 5 mai au 13 juillet 2025.

## **Projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59) (MACARON)**

Présentation par :

### Axens

Bénédicte Leveau, HR Project manager

### RTE

Mohammed Bel Gahla, manager de projets en concertation

Stéphanie Lardin, chargée d'études concertation

### 2concert (AMO)

Martin Bacholle, directeur de mission

Etienne Juin, chef de mission

### En présence des garantes :

Catherine Jacquart

Anne-Marie Royal

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation, les modalités et le calendrier.

S'ensuit un échange portant sur :

- la technologie retenue pour ce projet et les risques qui en résultent ;
- les pays d'origine des intrants et les conditions sociales et environnementales de leur extraction;
- la taxe d'ajustement aux frontières sur les matériaux provenant notamment de Chine.

S'ensuit un échange entre les membres de la Commission et les garantes de la concertation sur :

- la co existence sur ce même ancien site industriel de quatre projets d'implantation d'entreprise, nécessitant un travail de préparation (mais pas de dépollution du site) ;
- l'origine des matières premières et les engagements à prendre ;
- certains éléments du dossier qui seraient encore en cours de constitution ;
- l'écosystème local avec la présence d'usines de fabrication de batteries électriques qui seraient source d'approvisionnement en matières premières pour ce projet et la présence de projets concurrents.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale constate que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation préalable relative au projet d'usine de composants pour batteries électriques à Saint-Saulve (59). Les modalités de la concertation préalable proposées par les maitres d'ouvrage sont validées. Celle-ci se déroulera du 5 mai au 5 juillet 2025.

## **I. B. Reddition des comptes (L. 121-8) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)**

### **Projet d'infrastructures portuaires pour le développement de la filière de l'éolien flottant off shore de grande puissance sur le port de Fos-sur-Mer (DEOS)**

Présentation par :

#### Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Géraldine Planque, responsable de la mission concertation

Benoît Rieul, chef du projet DEOS

#### En présence des garants :

Vincent Delcroix

Philippe Quevremont

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants. Il souligne l'enjeu de la distinction à opérer entre le projet porté par le GPMM, projet d'infrastructure du port dédié à la filière de l'éolien flottant, des projets commerciaux de fermes éoliennes. Il fait part de l'accueil favorable du public à l'égard de son projet.

S'ensuit un échange entre les membres de la Commission et les garants de la concertation sur la particularité de ce projet : la concertation opérée par le GPMM a également porté sur le cadre de l'installation des futurs utilisateurs des infrastructures portuaires qui seront mises à disposition.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garants ainsi que de la réponse du porteur de projet et rend un avis qui constate que le document publié par le maître d'ouvrage à la suite de la publication du bilan de la concertation préalable a pris en considération, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, argumentations et contributions du public, et apporté une réponse positive aux demandes et recommandations formulées par les garants. L'avis constate que ce document propose une organisation satisfaisante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

L'avis recommande que le maître d'ouvrage poursuive son action en vue de la bonne information et de la participation effective du public, conformément à ses propositions, en accordant une importance particulière aux sujets suivants :

- l'ensemble des événements externes susceptibles d'avoir un impact direct sur le projet : décisions des attributaires des appels d'offres de l'État relatifs aux projets d'installation d'éoliennes en mer (AO6 et AO9), décisions éventuelles de subvention des collectivités publiques, arbitrages concernant les impacts du projet sur la circulation aérienne ;
- les éléments du projet de cahier des charges concernant la maîtrise des nuisances principales susceptibles d'être associées à la production de

- flotteurs en béton, notamment dues aux poussières et au bruit ;
- l'étude d'impact et la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) en ce qui concerne les milieux marins.

La Commission nationale désigne MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## II. DÉBATS PUBLICS

### II. A. Nomination de membres de CPDP (Article R. 121-17)

#### **Élaboration de la sixième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031 (PNGMDR)**

La CNDP a décidé le 11 décembre 2024 de l'organisation d'un débat public. Après délibération à huis clos et, sur proposition de Mme Julie DUMONT, présidente de la commission particulière du débat public, la Commission nationale nomme, en complément des trois premiers membres déjà nommés, M. Alexis GEISLER-ROBLIN et Mme Georgette PEJOUX membres de la CPDP.

### II. B. Nomination de membre de concertation continue (L.121-14)

#### **Projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir et de sa transformation (03)**

La CNDP a décidé le 6 septembre 2023 d'un débat public qui s'est déroulé du 11 mars au 31 juillet 2024. Le compte-rendu et le bilan du débat ont été publiés le 30 septembre 2024.

Le 13 janvier 2025, la CNDP a publié l'avis relatif à la complétude et à la qualité des réponses des maîtres d'ouvrage, et désigné Mme Claire BOUTELOUP garante de la concertation continue.

Après la délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Marine CHUBERRE garante de la concertation continue en complément de Mme Claire BOUTELOUP.

### II. C. Modification de modalités du débat public (Article R. 121-17)

#### **Projet d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité du site du Bugey (01)**

La CNDP a décidé, le 5 juin 2024, d'organiser un débat public. Le 13 janvier 2025, la CNDP a validé le dossier du maître d'ouvrage (DMO) ainsi que les modalités et le calendrier du débat public qui a débuté le 28 janvier et se déroule jusqu'au 15 mai 2025. A la suite du quatrième Conseil de politique nucléaire du 17 mars, la CNDP a rendu un avis relatif au projet du Bugey le 25 mars 2025



Tirant les enseignements notamment de son avis du 25 mars, après la délibération à huis clos, la Commission nationale décide de modifier deux modalités du débat public.

## QUESTIONS DIVERSES

---

### **Discussion sur l'actualité parlementaire**

La discussion porte sur l'examen, en cours, en première lecture après adoption par le Sénat, par l'Assemblée nationale du projet de loi de simplification de la vie économique. Ce projet de loi a été adopté en Commission spéciale et son examen en séance publique est programmé du 8 au 11 avril prochain. Outre les amendements de suppression de la CNDP rejetés en Commission et qui seront redéposés en séance publique, est annoncé un amendement du Gouvernement dont l'objet serait de retirer de la compétence obligatoire de la CNDP les projets d'équipements industriels.

La séance est levée à 12h30.

Marc PAPINUTTI

